



Parrainage d'une entreprise à DCE

Compétences minimum requises de l'entreprise qui souhaite intégrer le groupement :

- ✓ Statut d'entreprise (n°SIRET / inscription MSA /...)
- ✓ Minimum de 2 chevaux + Transport (pour deux chevaux)
- ✓ Matériel de traction minimum en état, correctement réglé et adapté pour le travail dans le respect du cheval (harnais, palonnier, chaîne, un jeu complet de harnais en rechange)
- ✓ Connaître certaines techniques particulières (ex : utilisation des poulies)
- ✓ Participation aux actions de DCE
- ✓ Comportement commercial (pas de casse-prix, pas de concurrence déloyale)
- ✓ Avoir des connaissances dans l'organisation et le suivi de chantiers, et notamment un minimum requis pour le bûcheronnage.
- ✓ Avoir au moins 2 ans d'expérience et avec des références (présentation des certificats de capacité)
- ✓ Adhérer à la Charte Qualité de Débardage Cheval Environnement (ci-jointe).

Les nouvelles entreprises qui veulent adhérer au groupement national des débardeurs professionnels en traction animale (Débardage Cheval environnement) doivent être parrainées par au moins un professionnel membre du groupement (basé sur la confiance).

Le parrainage peut être provisoire et/ou définitif.